



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 mars 2016**

Délibération n° 2016-1061

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité Imaginove - Attribution d'une subvention à l'association Imaginove pour son programme d'actions 2016

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 1er mars 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 23 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

Conseil du 21 mars 2016**Délibération n° 2016-1061**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Pôle de compétitivité Imaginove - Attribution d'une subvention à l'association Imaginove pour son programme d'actions 2016**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association Imaginove a été créée en 2005 avec la mission de développer et soutenir l'innovation et de faciliter la croissance et la compétitivité des sociétés adhérentes dans le domaine des loisirs numériques.

Elle s'est positionnée progressivement comme un accélérateur, du développement économique de ses adhérents, de projets de recherche et développement, de développement commercial notamment à l'international, de formation et de recrutements, d'innovation au sens large et d'attractivité du territoire de Rhône-Alpes. L'association porte, notamment, le pôle de compétitivité du même nom.

Centrée sur les usages, les industries créatives, avec une orientation culturelle forte, elle agit aux croisements de nombreuses filières. A ce titre, elle a pris en compte l'évolution constante du périmètre de la filière.

Les filières aujourd'hui concernées par son action sont celles dédiées à l'image en mouvement, aux contenus numériques avec ses composantes technologiques et usages : jeu vidéo, cinéma, audiovisuel, multimédia, applicatifs contenus de la robotique de service, objets communicants, livre numérique, éducation et formations numériques, services et usages numériques associés et ce, sur le territoire de la région Rhône-Alpes. L'objectif global de l'association étant de faire du territoire une référence à l'échelle européenne en matière de fabrication et de diffusion de contenus numériques et plurimédias.

Pour cela, Imaginove s'appuie sur une importante filière de l'image en Rhône-Alpes qui regroupe 1 300 entreprises, 23 laboratoires de recherche, 28 formations liées à l'image ainsi que des événements de référence tels que le Cartoon Moovie, le Festival Lumière de Lyon, le Marché et le Festival du film d'animation d'Annecy.

a) - Objectifs

La politique menée par la Métropole de Lyon vise à renforcer la compétitivité des entreprises et "stimuler" leur vocation créative en appui de savoir-faire technologique (numérique), mais aussi à soutenir des filières émergentes (robotique de service, internet des objets) et des projets structurants (Tuba, Big booster, etc.), ainsi qu'à porter une action marketing forte en termes d'attractivité grâce à des événements majeurs (Cartoon Moovie, Festival Lumière, SIDO). Enfin, dans le cadre de sa politique d'immobilier dédié, la Métropole a souhaité conforter et accompagner le développement du pôle image Pixel à Villeurbanne comme site d'atterrissage et catalyseur d'une dynamique sectorielle.

A l'heure où le secteur de l'image connaît des mutations profondes dues aux pressions conjuguées de l'innovation des technologies numériques, de la compétition internationale, de l'évolution des usages (dématérialisation, convergence, mobilité), de l'émergence de nouveaux modèles économiques, il devient plus que jamais primordial pour la Métropole d'intensifier une action auprès de ces filières. Pour cela, elle souhaite soutenir l'association Imaginove dans son action d'animation du premier pôle de compétitivité français exclusivement dédié à la production et à la diffusion de contenus numériques.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2015 et bilan

Par délibération n° 2015-0305 du Conseil du 11 mai 2015, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 160 000 € au profit de l'association Imaginove dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2015.

L'association Imaginove a mené durant l'année l'ensemble des actions inscrites à son programme dont les principaux axes étaient : maintenir les nouveaux programmes d'accompagnement, labelliser des projets de R&D dans le cadre du programme d'Etat fonds unique interministériel (FUI), développer une communication visible et offensive, être présent dans plus de 15 salons internationaux, organiser la relation entre Imaginove et les pôles d'excellence régionaux.

L'association Imaginove s'est efforcée de renforcer significativement son excellence sur ses missions principales en renforçant l'équipe R&D (2 personnes) de manière à amplifier la dynamique de labellisation des projets R&D.

En matière d'accompagnement, elle a également renforcé son appui aux dispositifs régionaux (Inovizi, plan petites et moyennes entreprises (PME), IdéClic, pacte PME, etc.), tout en poursuivant ses 3 programmes d'accompagnement (mentoring, accélération, croissance).

L'association Imaginove a participé à près de 20 événements nationaux et internationaux, permettant un rayonnement international de la filière tout en offrant un accompagnement des entreprises lors de ces salons.

Enfin, l'association Imaginove continue à soutenir un certain nombre de projets structurants parmi lesquels, la French Tech (elle est administratrice de l'association Lyon French Tech), Tuba, le Talent day, le Global média connect dont un événement a été organisé à Lyon à l'occasion de SIDO 2015.

c) - Programme d'actions pour l'année 2016 et plan de financement prévisionnel

L'association Imaginove prévoit de déployer son plan d'action 2016 autour de 4 axes : la R&D, les relais de croissance, l'attractivité et les compétences métier.

En matière de R&D, les enjeux principaux en 2016 seront le renforcement de l'accompagnement des acteurs privés et publics dans le montage de projets collaboratifs en vue d'appels à projets d'innovation régionaux, nationaux et internationaux (objectif de 140 projets labellisés avec un taux de réussite minimal de financement de 25 %), la confirmation des Think Tank comme outil de veille et d'animation (objectif de 2 par mois et 3 journées thématiques) et la stimulation des partenariats pour soutenir le maillage de l'écosystème de l'innovation.

En termes de recherche de relais de croissance, il s'agira de cibler les marchés prioritaires à forts potentiels et accessibles pour les entreprises du pôle et d'en comprendre le fonctionnement. L'enjeu pour les entreprises est de conserver leur positionnement sur leur marché traditionnel et d'identifier les nouvelles opportunités (E santé, Smart cities, éducation, etc.). L'association prévoit d'accompagner 40 entreprises à travers ses différents programmes d'accompagnement.

En termes d'attractivité, il s'agira de valoriser les entreprises et le territoire. Pour faciliter l'accroissement de notoriété, l'association Imaginove se recentrera sur 13 salons ou événements majeurs (ombrelles collectives, partenariats, networking, actions de communication, etc.), permettant ainsi aux adhérents et à l'ensemble des acteurs des filières d'être présents et visibles à l'échelle régionale, nationale et internationale.

En termes de compétences métiers, les actions répondront à la fois à l'identification des compétences nouvelles à recruter mais aussi à la montée en compétence des acteurs en étayant l'offre de formation continue accessible aux adhérents. L'animation du réseau d'écoles, l'ouverture à de nouvelles écoles ainsi que le maillage des formations initiales s'inscrivent dans l'anticipation des nouveaux métiers et le renforcement de la visibilité des formations supérieures de qualité. Stratégiquement, il est indispensable de maintenir une valorisation des talents pour confirmer la région Rhône-Alpes comme place forte nationale dans les filières du pôle et ainsi soutenir l'attractivité du territoire et l'émergence de projets à valeur.

Il est proposé un financement de la Métropole de Lyon à hauteur de 155 200 € pour accompagner l'association Imaginove en 2016 dans son programme d'actions. Ce montant a subi une baisse de 3 % par rapport à celui versé pour l'année 2015 à cette structure.

Budget prévisionnel 2016

| Recettes | Montant (en €) | Dépenses | Montant (en €) |
|--------------------|-------------------|---|-------------------|
| Métropole de Lyon | 155 200 | stratégie/gouvernance | 230 847 |
| Région Rhône-Alpes | 783 094 | innovation | 372 439 |
| DIRECCTE | 163 114 | communication | 102 921 |
| privés | 619 314 | financement et accompagnement | 619 468 |
| autres (Drôme) | 10 000 | international et animation territoriale | 405 047 |
| Total | 1 730 722 | Total | 1 730 722 |

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant total de 155 200 € au profit l'association Imaginove pour son programme d'actions 2016 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 155 200 € au profit de l'association Imaginove pour son programme d'actions 2016,

b) - la convention à intervenir entre la Métropole de Lyon et l'association Imaginove définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 6574 - fonction 67 - opération n° 0P02O2864.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 mars 2016.